



LA PROTECTION SOCIALE, UN CHOIX DE SOCIÉTÉ !

Une protection, un droit, une richesse !

La **protection sociale** permet d'assurer à l'ensemble de la population une protection contre tous les aléas de la vie, de la naissance à la mort et leurs conséquences en termes de perte ou de diminution des revenus, de perte ou d'absence d'autonomie. Ces diminutions de ressources (maladie, maternité, invalidité, chômage) peuvent être provisoires ou définitives, liées à l'âge (retraite, perte d'autonomie), le résultat d'un accident de la vie ou du travail ou liées à un handicap (aide à l'autonomie).

Loin d'être un coût, la protection sociale est une richesse, facteur de croissance économique et de développement.

La Protection Sociale française actuelle englobe :

Le droit à la santé pour tous : Paiement des indemnités journalières en cas de maladie, d'accident du travail ou de maladie professionnelle, prise en charge des frais médicaux (médicaments, hospitalisation...), paiement de pension d'invalidité,

Le droit à l'autonomie : Aide au maintien à domicile ou accueil dans des structures adaptées, des personnes âgées, handicapées (maisons de retraites, établissements médico-sociaux pour enfants ou adultes...),

Le droit à la maternité, à l'éducation des jeunes enfants, au logement : Prestations familiales (allocations familiales, aides pour la garde d'enfants), prestations liées à la maternité...

Le droit de vivre sa vieillesse dignement : Principalement les retraites et les pensions de réversion.

Le droit à l'emploi : Insertion et réinsertion professionnelle, indemnisation des demandeurs d'emplois.

Le droit à une action sanitaire et sociale, à la protection des plus faibles et des plus démunis : Aides financières directes ou financement d'actions, PMI, centres de santé, qu'ils soient mutualistes, gérés par la Sécurité sociale ou sous l'égide de municipalités...

Alerte

La couverture santé ne devrait pas être source de bénéfice. La protection sociale n'est pas une marchandise. Seules les mutuelles et les institutions de prévoyance devraient pouvoir intervenir en couverture complémentaire. Cependant, elles ont connu ces dernières années une évolution réglementaire les rapprochant irrésistiblement du monde des assurances et ces dernières se sont pourvues de certains services de complémentaire santé. La frontière entre cette protection sociale relevant du secteur non lucratif d'une part et du secteur marchand d'autre part est ainsi devenue poreuse.

En France, le financement de la protection sociale repose essentiellement sur les cotisations sociales. Dans d'autres pays européens, ce financement est principalement assuré par l'impôt. Au-delà de ces différences liées au mode de construction et à des choix politiques, la constante est l'attaque dont font l'objet tous les systèmes de protection sociale en Europe. La crise est utilisée pour imposer des économies aux conséquences dramatiques pour les populations : augmentation de l'âge de la retraite, baisse du montant des pensions, déremboursement de médicaments, franchises diverses, privatisation des hôpitaux...

Un peu d'histoire

Cette protection sociale s'est construite principalement à partir de la fin du 19^{ème} siècle. A cette époque, la charité et l'initiative privée commencent à laisser la place à des idées fondées sur l'universalité des droits, la solidarité, la répartition et la nécessité de l'intervention publique. Cette conception de la protection sociale a toujours été vivement combattue par le patronat.

Aout 1944, c'est la Libération et la joie est immense partout. Mais pendant la nuit noire de l'occupation, les combattants de la Résistance, se mettent à rêver de « Jours Heureux ». Ils vont aller au bout de ce rêve et mettre sur pied un programme économique, social et politique révolutionnaire : le programme du Conseil National de la Résistance (C.N.R.) appelé « Les Jours Heureux ».

Outre les mesures relatives à la fin de l'Occupation, des mesures politiques, comme le rétablissement de la démocratie, du suffrage universel et de la liberté de la presse furent prises.

Des mesures économiques, caractérisées par « l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale, impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie ».

Des mesures sociales, dont « un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État » furent envisagées.

Les ordonnances de 1945 marquent une étape fondamentale avec la création de la Sécurité sociale. Le système français de protection sociale n'a jamais cessé d'évoluer depuis avec la création de l'assurance chômage, des retraites complémentaires, etc ...



Aujourd'hui, nous disposons en France d'un système de Sécurité Sociale unique au monde.

Dispositif que les organisations patronales, trop souvent aidées par les gouvernements, n'ont de cesse de détricoter.

L'histoire avancerait-elle à reculons ?

Si le programme du Conseil national de la Résistance (CNR), à la pointe du progrès économique et social, a pu s'appliquer à partir de 1944 dans un pays ravagé par la guerre, on ne voit pas pourquoi, dans une France et une Europe regorgeant de richesses, des changements de même ampleur ne seraient désormais qu'une aimable utopie incompatible avec les « contraintes » financières.

« Ne parlez pas d'acquis sociaux mais de conquies sociaux, parce que le patronat ne désarme jamais » Ambroise Croizat.

« Ne parlez pas d'acquis sociaux mais de conquies sociaux, parce que le patronat ne désarme jamais » Ambroise Croizat.

Tous ensemble pour la reconquête de la protection sociale

